

DÉLIBÉRATION N° 2026-002

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 11 MARS 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 14
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

06.03.2026

DATE D’AFFICHAGE

07.03.2026

L'an deux mil vingt-six, le onze mars à vingt heures,
le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ;
PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre ; CRÉPIN
Dominique, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, GUSTAVE Jean-Michel,
OROY Angélique, OSORIO Magali, TARGET Claudine.

Absent(s) excusé(s) : M. DAYDÉ Gérald, pouvoir à M. ALVES Diamantino.

Mme Claudine TARGET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Affectation du résultat global de fonctionnement de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025,

Constate que celui-ci fait apparaître les résultats suivants :

EN FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice :	+	29.020,58 €
Résultat antérieur (002) :	+	289.772,43 €
RESULTAT CUMULE :	+	318.793,01 €

EN INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice :	+	30.497,02 €
Résultat antérieur (001) :	-	10.395,30 €
RESULTAT CUMULE (1) :	+	20.101,72 €

Restes à réaliser :

En Dépenses (2) :	-	36.279,00 €
En Recettes (3) :	+	27.577,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT (1+2+3) : 0 €

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement, que

dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde net d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser et d'autre part en report à nouveau de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 de la façon suivante :

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé :	0,00 €
LIGNE 001 : Résultat d'investissement reporté :	11.399,72 €
LIGNE 002 : Résultat de fonctionnement reporté :	318.793,01 €

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	15	0	0

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*

Le Maire
Anthony GRANDO



Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture à la date indiquée ci-dessus et de sa publication.